

COMPTE RENDU DE LA 223° RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

DATE

17 mars 2022

LIEU

Visioconférence

PRÉSENCES

Melissa Saganash, Gouvernement de la Nation crie Marc Dunn, Gouvernement de la Nation crie Kelly LeBlanc, Gouvernement de la Nation crie Vanessa Chalifour, Québec Brigitte Goulet, Québec Mélanie Savoie, Québec Suzie Boudreau, Canada Alexandre-Guy Côté, Canada Elisabeth Gill, Canada Madeleine Green, Canada

Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive Graeme Morin, analyste en environnement Eva Wolf, agente de secrétariat

ABSENCES

Flora Weistche, Gouvernement de la Nation crie Manon Cyr, Québec

INVITÉS

Marc Croteau, Administrateur provincial du chapitre 22 de la CBJNQ, Sous-ministre, MELCC (pour le point #3) Julie Rodrigue, Directrice, Direction des affaires autochtones, MELCC (pour le point #3)

Terry Hubbard, Administrateur fédéral du chapitre 22 de la CBJNQ, Président, Agence d'évaluation d'impact du Canada (pour le point #4)

Benoit Dubreuil, Directeur, Bureau régional du Québec, Agence d'évaluation d'impact du Canada (pour le point #4)

INTRODUCTION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente souhaite la bienvenue aux membres et fait un survol de l'ordre du jour. Deux points sont ajoutés à ce dernier.

Sur une proposition de Kelly LeBlanc, appuyée par Mélanie Savoie, l'ordre du jour modifié (voir annexe 1) est adopté.

RENCONTRE AVEC L'ADMINISTRATEUR PROVINCIAL

Les membres rencontrent M. Marc Croteau, Administrateur provincial du chapitre 22 de la CBJNQ et Sousministre du MELCC, qui est accompagné de M^{me} Julie Rodrigue, Directrice de la Direction des affaires autochtones du MELCC.

Les membres font un tour de table pour se présenter. M. Croteau souligne que l'arrivée de M^{me} Rodrigue au sein du MELCC est venue solidifier l'importance de la consultation, de l'implication des Premières Nations de par sa crédibilité et la cohésion de son équipe de travail.

La présidente rappelle que le mandat du comité se veut consultatif. Le CCEBJ est le forum préférentiel pour ce qui touche les projets de lois, règlements et politiques. Avec les années, on voit que les différentes parties, les gouvernements provincial et fédéral, les ministères et la communauté crie se réfèrent au CCEBJ de plus en plus. Ces derniers comprennent mieux le rôle du CCEBJ, entre autres, en raison d'un important travail de relations d'échange établies entre le secrétariat et les parties prenantes ainsi que par la présence de M. Croteau et récemment de M^{me} Rodrigue qui comprennent l'importance des comités nordiques.

La présidente souligne l'appréciation du comité quant au processus de paiement en deux versements de la subvention mis en place. M. Croteau partage aux membres qu'il a rencontré la direction générale et financière pour optimiser le paiement en un seul versement annuel afin d'enrayer tout retard éventuel et éliminer ainsi tout stress administratif et financier pour le comité.

La discussion se poursuit par le survol des divers dossiers qui interpellent le CCEBJ dans les champs de compétence de la province, tel que la gestion des matières résiduelles et la modernisation de la consigne et de la collecte sélective, sujet qui intéresse et préoccupe les communautés. M. Croteau met l'accent sur la belle participation du CCEBJ au BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes. Actif dans les dossiers de gestion des matières résiduelles depuis près de 40 ans, M. Croteau souligne que les décisions prises par le ministère ces deux dernières années sont extrêmement courageuses. Pour ce qui est de l'adoption des règlements de la modernisation de la consigne et de la collecte sélective, il est important d'identifier les bons acteurs au sein des communautés afin de faciliter leur mise en place. Le CCEBJ est un acteur clé pour contribuer à cette démarche.

Du côté des dossiers touchant la foresterie, le prochain examen PAFIT devrait avoir lieu en novembre ou décembre 2022 et l'analyste propose de communiquer le prochain rapport à M. Croteau. Ce dernier confirme son intérêt à recevoir le rapport afin de voir comment travailler à l'intérieur du plan d'aménagement du territoire, tout en tenant compte de l'enjeu des aires protégées.

Par la suite, la discussion se tourne vers le REAFIE. Les documents sont en français et la question se pose à savoir s'il est prévu que certains outils explicatifs soient disponibles en anglais pour aider les communautés anglophones du Territoire. M. Croteau répond que selon la politique gouvernementale, il n'y aura malheureusement pas de traduction de l'ensemble de la documentation, mais une traduction à la demande est possible pour certains documents identifiés et ciblés.

La discussion se poursuit sur les changements climatiques. La présidente communique à M. Croteau les étapes d'évolution de la production des feuillets d'information. M. Croteau mentionne aux membres que la totalité des revenus issus des ventes aux enchères du marché du carbone va servir au financement des mesures de mise en œuvre découlant du Plan pour une économie verte 2030, de même que les engagements en cours pris dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

L'analyste poursuit avec le dossier sur les effets cumulatifs. Il informe M. Croteau que le CCEBJ vient de terminer l'élaboration d'un document diagnostic des enjeux et des problématiques affectant la prise en compte des effets cumulatifs, et ce, dans le cadre de l'évaluation des projets de développement et au niveau de la planification et de l'aménagement du territoire (niveau régional). M. Croteau confirme l'importance que revêt la question des effets cumulatifs dans le cadre de la planification de l'aménagement du territoire. Le CCEBJ va communiquer le diagnostic à ce dernier.

La rencontre se termine par des remerciements des membres et de M. Croteau et M^{me} Rodrigue, et une invitation à se rencontrer à nouveau dans le futur.

RENCONTRE AVEC L'ADMINISTRATEUR FÉDÉRAL

Les membres rencontrent M. Terry Hubbard, Administrateur fédéral du chapitre 22 de la CBJNQ et Président de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AÉIC) ainsi que M. Benoit Dubreuil, Directeur du Bureau régional du Québec de l'AÉIC.

Les membres font un tour de table pour se présenter. Par la suite, la présidente rappelle le mandat du CCEBJ et explique le fonctionnement du comité, ainsi que le processus de prise de décision pour s'impliquer dans un dossier. Elle ajoute que pour bien faire son travail, il est essentiel que le comité ait une bonne collaboration interne, mais également une collaboration avec les partenaires externes. Le CCEBJ travaille à créer et maintenir les liens afin d'être efficace dans l'accomplissement de son mandat. M. Hubbard mentionne qu'il est conscient du travail du CCEBJ et qu'il l'apprécie. Il ajoute qu'il encourage ses collègues à s'informer au sujet du rôle et mandat du CCEBJ pour nous inclure dans les consultations.

La présidente mentionne que ce sera bientôt le début d'une nouvelle année fiscale et que cela veut également dire une nouvelle enveloppe budgétaire. Elle ajoute que les choses se sont grandement améliorées dans ce domaine au cours des dernières années, particulièrement concernant le délai pour l'octroi de la subvention. Ceci permet aux employés du secrétariat de se concentrer sur les dossiers et non sur les délais administratifs. M. Hubbard mentionne qu'ils ont reçu la demande de subvention et qu'ils travaillent avec le gouvernement du Québec pour l'octroi des fonds sans trop de délais.

Par la suite, la présidente présente un court résumé des travaux du CCEBJ dans le dossier des changements climatiques. Elle mentionne qu'il y a eu plusieurs rencontres à différents niveaux, particulièrement avec le gouvernement du Québec comme dans le cadre du développement du Plan pour une économie verte, rencontre où ont également participé des représentants fédéraux. Elle ajoute qu'il y a donc eu plusieurs forums et opportunités de discussions, mais qu'il est maintenant temps d'agir.

L'analyste présente ensuite le dossier des effets cumulatifs. Il explique que c'est un dossier interne sur lequel le CCEBJ travaille depuis longtemps. Le comité vient de compléter un diagnostic pour ce dossier. M. Hubbard mentionne que c'est un dossier critique et un des plus gros défis pour la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur l'évaluation d'impact (LEI). Il ajoute qu'il sera essentiel d'identifier les bons joueurs et les bons outils afin de trouver des solutions. Un membre ajoute que les communautés peuvent jouer un plus grand rôle.

La discussion se tourne ensuite vers les interactions entre les ministères et le CCEBJ. L'analyste mentionne que le comité reçoit beaucoup de demandes de consultation et parfois plusieurs en même temps. D'autres enjeux sont le temps alloué pour commenter ainsi que la période de l'année, entre autres, car cela peut avoir un impact sur les capacités du comité de contribuer adéquatement. L'analyste mentionne cependant que les choses se sont améliorées au cours des dernières années. La présidente ajoute que le secrétariat doit faire le tri des demandes et que le temps dédié à cette tâche est du temps qui ne peut pas être utilisé pour d'autres dossiers. La directrice exécutive ajoute qu'une manière de pallier à cette situation est d'avoir les bons interlocuteurs qui connaissent le comité et savent qui consulter et quand. De plus, il serait intéressant d'avoir une meilleure rétroaction lorsque des commentaires sont envoyés. M. Hubbard mentionne qu'il comprend les enjeux.

Puis, les échanges se tournent vers la mise en œuvre de la Loi sur l'évaluation d'impact (LEI). L'analyste mentionne que le CCBEJ est impliqué dans le dossier depuis le début et qu'il est en attente de la suite des choses. M. Hubbard souligne son appréciation pour le travail du CCEBJ. Il ajoute que l'AÉIC travaille toujours sur la mise en œuvre de la LEI. Il est conscient que l'engagement est un aspect important dans le processus. Malheureusement, la pandémie a changé la manière de faire les choses et la situation ne reflète pas ce qui peut et sera fait. M. Hubbard est également conscient de la complexité des différents processus et ajoute qu'ils essaient de trouver des manières de les coordonner afin d'éliminer la duplication de ceux-ci.

L'implication des communautés autochtones et l'intégration de leurs connaissances sont également des aspects importants à prendre en considération.

L'analyste présente par la suite le dossier de la Loi sur les pêches. Il mentionne que c'est le dossier fédéral dans lequel le CCEBJ est actuellement le plus actif. C'est un dossier à plusieurs volets et le comité met de l'avant des actions à différents niveaux. Le CCEBJ a été très actif durant la première phase et compte l'être tout autant dans la deuxième phase.

Finalement, la présidente aborde le point du Cadre stratégique sur le savoir autochtone. Elle explique que le CCEBJ a été actif dans ce dossier et que des commentaires ont été envoyés lors de la période de consultation. Elle demande à M. Hubbard s'il a des développements à partager dans le dossier. Ce dernier répond que c'est un travail continu, qui touche plusieurs entités (Agence d'évaluation d'impact du Canada, Transports Canada, Régie de l'énergie du Canada, Pêches et Océans Canada), afin d'avoir une approche commune. Il remercie la participation du CCEBJ et ajoute qu'il anticipe la publication du Cadre au printemps 2022, accompagnée d'un rapport sur les commentaires reçus lors des consultations. Il ajoute que ce ne sera pas final, car ils vont continuer à apprendre des expériences et améliorer le Cadre avec le temps.

La rencontre se termine par des remerciements des membres et de MM. Hubbard et Dubreuil.

RETOUR SUR LES RENCONTRES AVEC LES ADMINISTRATEURS

Les membres échangent sur les rencontres avec les Administrateurs. Ils s'entendent pour dire que ces rencontres sont essentielles et bénéfiques autant pour le CCEBJ que pour les Administrateurs. Ils mentionnent que de telles rencontres devraient se tenir chaque année. Un membre propose que le comité prépare une note à ce sujet et y ajouter les sujets à aborder au fur et à mesure qu'ils surgissent.

Les membres notent certains éléments qui nécessiteront un suivi.

La directrice exécutive mentionne qu'une lettre de remerciement sera envoyée à chaque Administrateur.

ADMINISTRATION

Compte rendu 222

La directrice exécutive mentionne qu'un membre lui a fait parvenir quelques modifications à la version française pour corriger des fautes d'orthographe ou de syntaxe. Rien dans le contenu n'a été changé.

Sur une proposition de Suzie Boudreau, appuyée par Vanessa Chalifour, le compte rendu de la 222^e réunion est adopté avec les modifications.

Un membre demande un suivi concernant la rencontre avec Niskamoon et Hydro-Québec. La directrice exécutive répond qu'étant donné l'agenda chargé pour la rencontre, il a été décidé que la rencontre serait repoussée à une réunion ultérieure.

Suivi finances 2021-2022 et fin d'année financière

La directrice exécutive rappelle que les états comparatifs sont disponibles chaque mois sur le nuage. L'année financière 2021-2022 sera fermée au 31 mars 2022 prochain. La directrice exécutive mentionne que les chiffres finaux devraient être semblables aux chiffres qu'on retrouve dans le budget révisé de novembre 2021.

Changement de présidence

La directrice exécutive rappelle qu'au 1^{er} avril 2022, la présidence changera. La partie fédérale assurera la présidence et la partie provinciale assurera la vice-présidence.

Alexandre-Guy Côté occupera le poste de président pour la prochaine année et Mélanie Savoie occupera le poste de vice-présidente.

Stage en communications/marketing

La directrice exécutive partage aux membres le projet d'embauche d'un stagiaire pour faire l'état des lieux de la communication et aider à développer un plan de communication. Une offre de stage a été élaborée à cet effet et la directrice exécutive a affiché l'offre dans quatre universités du Québec. Aucune candidature n'a été reçue pour trois des quatre universités et les candidatures reçues pour la quatrième université ne correspondent pas aux critères recherchés.

La directrice exécutive propose aux membres que le budget dédié initialement à l'embauche d'un stagiaire soit réaffecté dans l'élaboration d'un plan de communication en faisant appel à une firme de communication. Les membres adoptent cette initiative et la directrice exécutive va contacter la firme qui avait fait une soumission au CCEBJ en 2020, ainsi que d'autres, si nécessaire.

Accès aux documents du CCEBJ

La directrice exécutive rappelle aux membres le processus d'accès des documents en ligne sur le nuage et que le secrétariat essaie de rendre accessible le plus de documents issus des archives des années antécédentes. L'option de donner accès aux membres au serveur du CCEBJ est difficilement gérable considérant les enjeux de configuration et de sécurité. L'option possible est donc de transférer sur le nuage les documents souhaités pour consultation. Les membres souhaitent avoir accès aux communications officielles reçues et envoyées en format lettres (format PDF) des dernières années et accéder aussi aux invitations à commenter reçues par courriel. Le secrétariat va donc préparer un tableau pour faire le suivi des invitations à commenter reçues par courriel et la directrice exécutive va s'informer sur la possibilité d'améliorer la performance du moteur de recherche par mots clés sur le nuage.

DOSSIERS

Nouveau projet - portrait législatif et réglementaire

La directrice exécutive fait une présentation sommaire du projet et mentionne qu'un devis est disponible sur le nuage. L'idée principale du projet est de brosser un portrait législatif et réglementaire pour dégager un état de la situation et alimenter la réflexion interne du CCEBJ afin d'identifier les interrelations et contradictions, les dédoublements éventuels, dans le but de favoriser une cohérence dans l'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social du chapitre 22 de la CBJNQ. Ceci permettra de mieux comprendre la dynamique entre les lois et les règlements qui s'appliquent sur le Territoire et représente un outil pour mieux déterminer les enjeux sur la pertinence ou non de commenter un projet de loi, de règlement, de politique, etc. Ce portrait législatif et réglementaire assurera donc au CCEBJ une meilleure prise de position sur la législation en place. Il pourrait également servir de référence pour une formation sur les bases législatives et réglementaires sur le Territoire.

L'élaboration du projet s'articule en deux phases. Dans un premier temps, il s'agira de réaliser un inventaire exhaustif des lois et règlements applicables sur le Territoire en matière d'environnement qui pourrait être présenté, par exemple, sous forme de plateforme en ligne. Dans un deuxième temps, une analyse comparative sommaire sera effectuée et pourra être présentée sous forme de rapport. Idéalement, le rapport serait adopté au printemps 2023. Le budget pour ce projet reste à définir.

La directrice exécutive mentionne qu'un sous-comité s'est formé pour l'élaboration de ce projet, formé Kelly LeBlanc, Vanessa Chalifour et Alexandre-Guy Côté. Elle décrit également les différents contacts établis et les discussions qui ont mené à la préparation du devis du projet.

Les membres échangent sur les différentes avenues et perspectives pour réaliser ce projet et donnent l'approbation au sous-comité de poursuivre le travail. Le sous-comité va explorer d'autres options pour préciser le devis, établir un échéancier et un budget.

Gestion des matières résiduelles

La directrice exécutive fait un suivi sur le dossier de la modernisation des systèmes de consigne et de collecte collective. Elle mentionne que le CCEBJ a envoyé ses commentaires le 10 mars 2022 et que le document est disponible pour consultation sur le nuage.

PAFIT

L'analyste mentionne que le prochain atelier va se dérouler les 13 et 14 avril 2022. Cet atelier permettra au sous-comité de réviser les paramètres et se préparer pour le prochain examen PAFIT attendu en novembre 2022. Des présentations auront lieu le 13 avril suivi d'une journée de discussions entre les membres le 14 avril. L'ordre du jour de l'atelier est disponible sur le nuage et l'analyste a transmis aux membres une invitation de participation et un document contextuel. Des comptes rendus des présentations seront produits et transmis aux membres. Une firme sera choisie au plus tard en septembre 2022 en vue de l'examen prévu en novembre. Compte tenu des levées des restrictions sanitaires, l'analyste va évaluer les options afin de tenir l'atelier en format hybride.

Projet de loi 102

L'analyste rappelle que le CCEBJ suit le dossier de près et aucune nouveauté n'est à signaler depuis le 15 février 2022 et rien n'est planifié à cet effet sur le calendrier de l'Assemblée nationale du Québec. L'analyste tiendra les membres au courant de l'évolution du dossier. Un membre souligne que la Commission des transports et de l'environnement a repris ses travaux le 17 mars 2022 après un arrêt de deux semaines et qu'elle revoit le bloc 6.4. La Loi sur les mines est dans le bloc 6.5, lequel devrait être survolé au plus tard le mardi suivant.

Règlement omnibus

L'analyste mentionne que le CCEBJ a reçu un courriel de M. Courtemanche, Directeur du Bureau de stratégie législative et réglementaire du MELCC, à la mi-février expliquant le projet et les intentions du ministère concernant les changements à apporter via le règlement omnibus. L'analyste a eu un entretien avec le MELCC pour obtenir des clarifications et procéder à l'analyse. Il mentionne que les changements apportés n'influençant en rien le régime de protection de l'environnement et du milieu social du chapitre 22 de la CBJNQ, il n'est pas stratégique pour le CCEBJ de commenter. Le secrétariat va envoyer une réponse par courriel à M. Courtemanche pour le remercier de l'invitation à commenter et l'aviser que le CCEBJ ne commentera pas à ce moment-ci.

Effets cumulatifs

L'analyste résume les développements dans ce dossier. Il mentionne qu'il a eu des discussions informelles avec certaines parties prenantes avant la période des fêtes et que d'autres sont à venir. L'objectif est de préparer la stratégie du CCEBJ au niveau des politiques régionales.

Loi sur les pêches

L'analyste explique que la phase 2 de la mobilisation est en cours. Il va participer à toutes les séances d'information tenues par le MPO relativement aux sujets de discussion de la phase 2. Il rédige actuellement une note d'information afin d'offrir un survol et un plan d'action pour les membres du sous-comité. Le plan d'action fera l'objet d'une discussion lors d'une prochaine rencontre du sous-comité.

Mécanisme de désignation des territoires de conservation nordiques

Un membre partage les nouvelles de suivi concernant le dépôt du mécanisme qui était prévu en hiver 2022. En raison des élections à venir, le projet est actuellement en suspens. Des développements à court terme ne sont donc pas attendus et ce point peut être retiré de l'agenda pour le moment.

PROCHAINE RÉUNION

La directrice exécutive rappelle que la prochaine réunion se tiendra le 16 juin 2022. Les membres discutent de la possibilité de la tenir en personne. Ce serait un bon moment pour discuter de l'énoncé de mission et du plan stratégique 2023-2028. Une décision sera prise en fonction de l'évolution de la situation sanitaire au cours des prochaines semaines.

AJOURNEMENT

Préparé par Eva Wolf, agente de secrétariat et Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive Révisé par Graeme Morin, analyste en environnement Adopté le 15 septembre 2022



223^e **réunion du CCEBJ** Visioconférence, 17 mars 2022, 9h – 16h

1.	9h00	Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour
2.	9h05	Préparation pour rencontres avec les Administrateurs
3.	9h30	Rencontre avec l'Administrateur provincial
4.	10h30	Pause
5.	10h45	Rencontre avec l'Administrateur fédéral
6.	12h00	Dîner
7.	13h00	Retour sur les rencontres avec les Administrateurs
8.	13h15	 Administration Adoption compte rendu 222 Suivi finances 2021-2022 et fin d'année financière Changement de présidence Suivi stage en communication/marketing Accès des membres aux documents du CCEBJ
9.	13h45	 Dossiers Une pause se tiendra au moment opportun Nouveau projet: Portrait législatif et réglementaire Présentation du projet par les membres du sous-comité Approbation du projet par les membres Matières résiduelles PAFIT Projet de loi 102 Règlement omnibus Effets cumulatifs Loi sur les pêches Mécanisme de désignation des territoires de conservation nordiques
10.	15h45	Prochaine réunion
11.	16h00	Ajournement